

M. Tessier propose et il est résolu que M. le président et M. et M. Ossaye soient autorisés à louer des chambres ou une maison pour les bureaux et séances de cette chambre.

Sur la proposition de M. Ossayo il est résolu que vu l'état de maladie du secrétaire de cette chambre, M. le Dr. Georges S. Leclerc soit nommé comme assistant-secrétaire avec les appointements de £100 par an, qui seront pris sur ceux du secrétaire en chef: que la caisse soit tenue par l'assistant-secrétaire qui jusqu'à ordre contraire signera les chèques avec M. le président et que cette dernière partie de la proposition soit notifiée à la banque.

Sur motion de M. Pomroy il est résolu que le secrétaire soit chargé de correspondre avec le membre du parlement pour Sherbrooke, le maire de la ville et le président de la société d'agriculture de Sherbrooke pour qu'ils fassent connaître à la chambre quelles sommes ils mettront à sa disposition pour subvenir aux dépenses de l'exhibition qui sera tenue par l'association agricole du Bas-Canada en Octobre prochain.

Sur proposition de M. Casgrain il est résolu que \$200 soient employées et destinées à établir un musée ou exhibition d'instruments aratoires perfectionnés, à être ouvert et tenue à l'école d'agriculture du collège Ste. Anne, dont les propriétaires auront la garde et direction, mais gratuitement et que cette somme soit payée sur les ordres et direction de M. le président.

Et la chambre s'ajourne.



À la dernière assemblée de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, ainsi qu'on peut le voir par le compte-rendu officiel, a soulevé une foule de questions du plus grand intérêt. Jamais probablement la Chambre

n'avait été saisie d'un plus grand nombre de projets dont la réalisation fit aussi désirable pour le progrès de notre agriculture. Il semble qu'elle se soit dégagée des liens étroits qui l'attachaient au passé pour avancer d'un pas ferme et sûr dans la voie des améliorations et des tentatives nouvelles. Jusqu'à ce jour, les expositions provinciales, qui étaient bien plutôt de grandes fêtes agricoles qu'une étude sérieuse des besoins du pays et des progrès réalisés, résumaient tous les efforts tentés par la Chambre pour utiliser, en faveur de l'agriculture, les deniers votés par l'état.

La liste des prix accordés, basée sur le principe de la distribution des fonds bien plus que sur celui de la rétribution des succès obtenus par une culture et des soins intelligents, était faite bien plus pour retarder le progrès et décourager le producteur sérieux, que pour guider l'éleveur dans le choix des races à adopter, et dans les procédés d'élevage les plus recommandables.

La loi statuait qu'il serait du devoir de la Chambre d'Agriculture d'importer des animaux et des semences de choix, de créer une bibliothèque et un musée à Montréal, où l'agriculteur pût admirer les modèles des instruments de son art et le constructeur les perfectionnements à adopter dans la fabrication de l'outillage agricole. Mais on avait considéré ces importations, ces musées, cette bibliothèque comme des moyens fort secondaires comparés aux expositions provinciales dont le résultat a toujours été d'exposer au public les défauts de notre organisation et l'absence de tout principe soit dans le choix des races à encourager, et des individus à primer, soit dans le choix des instruments à recommander et des pièces indispensables à un bon travail.

Il appartenait à la Chambre d'Agriculture d'aujourd'hui de rencontrer en face ces difficultés, et, à sa dernière séance, elle a fait preuve de son désir sincère de réaliser les obligations qui lui sont imposées par les statuts, en leur donnant un commencement d'exécution. L'acte XXXII des Statuts Refondus pour l'encouragement de l'agriculture, à la section neuf statue qu'il sera du devoir de la Chambre:—

1. De prendre des mesures, avec l'approbation du ministre de l'agriculture, pour se procurer et mettre en opération des fermes modèles ou expérimentales, de les diriger et de les conduire.
2. D'établir à Montréal un musée et une bibliothèque d'agriculture et d'horticulture.
3. De prendre des mesures pour faire venir des pays étrangers des animaux de races améliorées.
4. De nouvelles variétés de semences.
5. De nouveaux instruments d'agriculture perfectionnés.
6. De constater la supériorité de ces animaux, semences et instruments perfectionnés.
7. De publier, de manière à leur donner la plus grande circulation parmi les sociétés d'agriculture et le public en général, les renseignements que la Chambre jugera utile de publier.

Sur la première question, celle de l'enseignement agricole, la Chambre a nommé une commission chargée de faire rapport à la prochaine séance sur le moyen le plus pratique d'établir près de Montréal une école d'agriculture. Déjà le district de Québec possède un établissement d'enseignement agricole à Ste. Anne de Kamouraska, et il n'était que juste que Montréal eût les mêmes moyens d'instruction. Si nous sommes bien informé, l'école projetée serait annexée à une ferme appartenant au Séminaire de Montréal et mise en valeur aujourd'hui par M. Ossaye. Quel que soit le résultat des démarches